

Saint Paul, le vendredi 25 août 2023,
La Provisseure,
Aux Parents d'élèves du Lycée Vue Belle,

Objet : Elections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration.

Madame, Monsieur,

En qualité de parents d'élèves, vous êtes membres à part entière de la communauté éducative et à travers vos représentants, vous êtes associés aux décisions prises par le conseil d'administration.

Le Lycée Vue Belle s'inscrit dans cette démarche et souhaite vous associer le plus étroitement possible au fonctionnement de l'établissement.

Le conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'établissement et adopte par exemple, le projet d'établissement, le budget et le règlement intérieur. Il délibère également sur les questions scolaires, de sorties et de voyages, d'hygiène et de sécurité.

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration auront lieu le Vendredi 29 septembre 2023.

Selon la décision du Conseil d'administration du 30/06/2022, les votes se feront exclusivement par correspondance selon les modalités communiquées avec le matériel de vote (envoi postal ou dépôt à l'accueil)

Calendrier des opérations :

- **Lundi 04 Septembre à 17h15 : Réunion d'informations générales sur les élections et point sur la rentrée scolaire 2023 en salle de réunion administration.**
- **Vendredi 8 septembre 2023** : liste électorale consultable au secrétariat de direction.
- **Jeudi 14 septembre 2023 minuit** : date limite de réception des candidatures et des déclarations signées et affichage.

Les dépôts papier se font jusqu'à 17h, heure de fermeture du secrétariat, au-delà, l'envoi par mail de documents complets fait foi jusqu'à minuit

« Les déclarations de candidatures signées par les candidats et les listes de candidatures doivent être remises au chef d'établissement (en double exemplaire : un pour le chef d'établissement et un pour l'affichage) 10 jours francs avant l'ouverture du scrutin. Ces listes sont affichées dans l'établissement dans un lieu facilement accessible aux intéressés. »

- **Mardi 19 septembre 2023 minuit** : date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté.

• **Mise sous enveloppe de tous les documents*** : **vendredi 15 septembre de 8h à 12h** en salle de réunion.

• **Du 18 septembre au 19 septembre 2023** : transmission du matériel de vote aux parents.

• **Elections** : **jusqu'au Vendredi 29 septembre 12h**, heure de clôture du scrutin et dernière limite pour recevoir les votes par correspondance.

• **Dépouillement*** : **Vendredi 29 septembre à 12h** en salle de réunion et affichage du procès-verbal.

**Nous avons besoin de la présence de parents volontaires pour mise sous enveloppe et fonctions d'assesseur pour le dépouillement*

Avec l'aide des parents, l'école est davantage en capacité d'offrir à tout élève la chance d'acquérir les savoirs indispensables à une insertion sociale et professionnelle future.

Votre participation à ces élections et aux autres instances du lycée est nécessaire pour l'accompagnement et la réussite de vos enfants.

Soucieuse de leur réussite et épanouissement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de salutations les meilleures.

Bien cordialement,

S. BAGNOLET
Proviseure



